



*Au service  
des peuples  
et des nations*



This project is funded by the European Union



**WWF** *for a living planet*<sup>®</sup>

Gouvernance, politiques de gestion des  
ressources marines et réduction de la pauvreté  
dans l'Ecorégion WAMER  
(Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau,  
Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone)

Rapport annuel 2012

Décembre 2012

## TABLES DES MATIERES

---

LISTE DES ACRONYMES.....	4
I. RESUME ET CONTEXTE DE L’ACTION .....	5
II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE LA PERIODE.....	6
2.1. Phase de démarrage .....	6
2.2. Phase intermédiaire (novembre –décembre 2012).....	13
2.2.1. Finalisation des activités de la phase de démarrage .....	13
2.2.2. Validation et production de documents contractuels.....	14
2.2.3. Appel de fonds pour la mise en œuvre des activités .....	15
2.2.4. Collaboration et partenariat.....	15
III. DIFFICULTES RENCONTREES ET MESURES PRISES POUR LES SURMONTER .....	16
IV. CHANGEMENTS INTRODUIITS DANS LA MISE EN ŒUVRE .....	17
V. RESULTATS OBTENUS .....	19
VI. VISIBILITE DU PROJET .....	23
VII. ETAT D’EXECUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE.....	24
VIII.PLAN DE TRAVAIL ANNUEL.....	25
IX. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	25
X. ANNEXES.....	25

## LISTE DES ACRONYMES

APTE :	Assainissement Pêche Tourisme Environnement
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSRP :	Commission Sous Régionale des Pêches
DUE :	Délégation Union Européenne
ENMO :	Equipe Nationale de Mise en Œuvre
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GEF :	Global Environment Facility
INN :	Pêche illégale, Non déclarée, Non règlementée
OP :	Organisations Professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAN :	Plan d'Action National
PAE :	Plan d'Action Eco régional
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAO :	Projet Régional de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PTA :	Plan de Travail Annuel
UE :	Union Européenne
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN :	Union Mondiale pour la Conservation
WAMER :	West Africa Marine Eco-region
WWF :	World Wildlife Fund

## I. RESUME ET CONTEXTE DE L'ACTION

Les pays de l'écorégion WAMER (le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et le Sierra Léone) font face à de nombreux défis de tout ordre, dans la gestion et la conservation des ressources marines et côtières vivantes au large de leurs côtes mais, également, dans la réduction de la pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire des communautés côtières. Ainsi, pour contribuer à la résolution de ces multiples enjeux, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement APTÉ (ASSAINISSEMENT PECHE TOURISME ENVIRONNEMENT) ont développé un projet, d'une durée de quatre ans, qui porte sur la « *gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans les pays de l'écorégion WAMER* », avec l'appui financier de l'Union Européenne.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER.

L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Ce projet, par les thèmes qu'il couvre et par l'importance de sa zone d'intervention, suscite un intérêt certain pour les autorités des pays concernés mais aussi pour les communautés côtières bénéficiaires.

Ainsi, l'implication de l'ensemble des acteurs clés dans toutes les étapes de sa mise en œuvre et à des échelles multi-niveaux est cruciale. Le projet est structuré en deux phases : une phase de démarrage et une phase opérationnelle. La succession des phases suit une logique dictée par la nécessité de disposer des résultats de certaines activités qui serviront d'inputs pour les autres.

Ce rapport annuel porte essentiellement sur les résultats obtenus durant la phase de démarrage, d'une durée de 7 mois, à partir d'avril 2012 et sur ceux enregistrés durant la phase intermédiaire qui précède les activités de la phase opérationnelle d'une durée d'environ trois années. En effet, d'octobre à décembre 2012, des réajustements nécessaires ont été opérés pour s'engager dans les conditions les meilleures à la phase opérationnelle qui consiste à mettre en œuvre les plans d'actions élaborés durant la phase de démarrage.

## II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE LA PERIODE

### 2.1. Phase de démarrage

Initialement prévu sur une période de 6 mois, la durée de la période de démarrage a été prolongée d'un mois après analyse du rythme de progression des activités prévues dans les différents pays et des difficultés d'ordre administratif et institutionnel rencontrées. Une correspondance initiée par le PNUD à l'attention de l'Union Européenne a permis de prolonger cette période du 31 août 2012 au 30 septembre de la même année.

Les principales activités de la phase de démarrage, s'articulent autour de l'identification et de la mobilisation des acteurs, de la mise en place des équipements du projet, de la coordination et des Equipes Nationales de Mise en Œuvre (ENMO), de l'élaboration des Plans d'Actions Nationaux (PAN), d'un Plan d'Actions Eco régional (PAE) et d'un Plan de Travail Annuel (PTA) avec un budget validé par le Comité de Pilotage du Projet.

*Activité 01. Mettre en place et équiper des structures de coordination et de mise en œuvre du projet*

Dans le cadre de cette activité les résultats suivants sont obtenus :

- les équipements du projet sont reçus;
- les membres du comité de pilotage sont connus et le comité a tenu sa première réunion à Dakar en septembre 2012;
- les membres devant constituer les Equipes Nationales de Mise en Œuvre dans les différents pays partenaires sont identifiés

Les tableaux en annexes 1 et 2 synthétisent les informations relatives aux organes de gouvernance du projet.

*Activité 02. Organiser une concertation aux niveaux national et sous régional pour affiner la liste des partenaires et former les équipes nationales*

Dans le cadre de cette activité, toutes les concertations missions (annexe 3) prévues dans les différents pays ont été effectuées avec succès. Globalement les partenaires ont accueilli favorablement les équipes conjointes WWF, PNUD et APTE et ont renouvelé leur appui au projet. Celle effectuée en Sierra Léone a permis de mesurer les difficultés de mise en œuvre de ce projet dans les conditions actuelles de ce pays. Aussi, l'Union Européenne a recommandé de

différer l'intervention du projet dans ce pays ainsi que sa participation au Comité de Pilotage.

Ces différentes missions ont permis d'avoir la confirmation de l'appui politique des autorités compétentes au projet et surtout de faire un premier travail d'identification des partenaires institutionnels nationaux (ministère technique chargé de la pêche et celui chargé de l'environnement) et régionaux et de leurs représentants au Comité de Pilotage.

Parallèlement, les concertations menées au niveau des pays ont permis la désignation des membres des Equipes Nationales de Mise en Œuvre (ENMO) du projet à l'exception du Cap Vert en raison des problèmes de coordination interne.

Toutefois, il convient de signaler que malgré la désignation des membres des ENMO, le problème du point focal national n'est pas encore complètement réglé pour certains pays. La situation des pays se présente ainsi :

- Au Sénégal, la Direction des Pêches Maritimes sera l'institution coordinatrice de la mise en œuvre des activités du Plan d'Action National. Le processus de finalisation du projet de convention proposée à la Direction des Pêches Maritimes est en cours.
- En Gambie, le « Fisheries Department » assurera la coordination de l'équipe nationale de mise en œuvre. Elle sera appuyé par le bureau du WWF qui se trouve en Gambie ;
- En Mauritanie, la Direction de la Programmation et de la Coopération du Ministère des Pêches sera le point focal du projet. Une convention sera élaborée à l'instar de celles déjà proposées aux autres pays pour la mise en œuvre des plans d'actions nationales.
- En Guinée Conakry, le point focal est le Centre National des Sciences Halieutiques de Bousoura (CNSHB) et dont le Directeur Général Adjoint est signé pour en assurer la coordination au niveau national.
- Au Cap Vert, le point focal pressenti est la Direction Générale des Pêches. Le Directeur Général de cette institution assurera la coordination des activités au niveau national en attendant la notification effective par un acte officiel.

- .

- Pour le cas spécifique de la Guinée Bissau, en raison de la situation politique qui prévaut dans ce pays, la Délégation de l'Union Européenne, a suggéré que l'IBAP, en tant qu'institution publique autonome, soit le point focal et assure la coordination et la mise en œuvre des activités du projet.

En marge des Etats, des concertations sont également initiées avec des institutions et projets régionaux travaillant sur les problématiques du projet pour les inviter à participer au Comité de Pilotage et développer des possibilités de création de synergies dans la mise en œuvre du projet.

Quatre points d'attention à noter ici:

- a) Différentes réunions ont été organisées avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) afin d'identifier les domaines de collaboration, et ce, notamment sur la problématique de la lutte contre la pêche illégale (INN) et le représentant de cette institution au Comité de Pilotage du Projet. Un tableau faisant le point des activités et modes de collaboration entre le projet et la CSRP figure en (Annexe 4) ;
- b) Des concertations sont également en cours notamment avec l'Union Mondiale pour la Conservation (UICN) et plus spécifiquement pour les aspects liés aux activités d'information et de sensibilisation du réseau des parlementaires en matière d'environnement ;
- c) Une mission au niveau de la CEDEAO a permis de faire ressortir les possibilités de partenariat entre la CEDEAO et projet autour les activités liées à la gouvernance des pêcheries et aux politiques des pêches. La CEDEAO, outil sous régional d'intégration, a offert dans le cadre de ce projet un accompagnement qu'il faut saisir, en perspective d'une politique commune des pêches dans le domaine de la surveillance et de l'exploitation des espèces partagées.
- d) Enfin, une mission programmée à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), n'a pu être tenu, malgré plusieurs échanges avec les experts de cette institution qui ont permis de convenir des modalités de collaboration entre les deux structures.

*Activité 03. Mener une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières*

Pour mener cette étude, un Consultant International et des Consultants nationaux ont été recrutés au niveau de 6 pays (Mauritanie, Cap Vert, Gambie,



Guinée Bissau, Guinée, Sénégal). Sur la base de la méthodologie proposée au niveau sous régional, les pays ont procédé à l'évaluation de la situation de la gouvernance des ressources marines et côtières dans leurs pays. Dans chaque pays un diagnostic de la situation du secteur de la pêche et des ressources marines

Pour chaque pays un rapport sur la situation de la pauvreté et la sécurité alimentaire, ainsi qu'une analyse des modes de gouvernances de la pêche et de l'environnement a été élaboré. Pour chaque pays, les activités stratégiques prioritaires susceptibles de faire face aux problèmes de pauvreté et d'insécurité alimentaire ont été identifiées et répertoriées. Ce rapport a également permis d'établir une carte des interventions dans le pays, afin de discuter des synergies possibles et de renseigner les indicateurs de pauvreté pour ces pays.

*Activité 04. Elaborer un plan d'action sous régional permettant de réduire les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire*

Les résultats de l'étude des impacts de la gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières ont permis aux équipes nationales de mise en œuvre de travailler en rapport des groupes de travail élargies autour de Plans d'Actions Nationaux (PAN). Chacun des six (06) pays dans lesquels le projet intervient présentement disposent d'un PAN. Ce PAN définit, à la lumière du diagnostic effectué, les activités stratégiques prioritaires susceptibles de faire face aux problèmes de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Ce travail a été effectué avec l'appui du Consultant International, recruté à cet effet, des Consultants nationaux et des experts de l'équipe de coordination du projet.

A partir de la méthodologie proposée au niveau sous régional, les pays ont élaboré leurs PAN, qui ont été validés dans le cadre de groupes.

Sur la base des PAN et suivant la méthodologie qui a été proposée, le Consultant International a procédé à l'élaboration du Plan d'Action Eco régional (PAE). Ce PAE a été présenté et discuté lors du Comité Technique qui a précédé la réunion du Comité de Pilotage. Suite aux commentaires et observation des pays et du Comité technique régional, la version finale du Plan d'action sous régional a été soumise en novembre 2012.

*Activité 05. Organiser un groupe de travail sous régional pour affiner le cadre logique, le budget, les stratégies et les arrangements institutionnels*

Le document contractuel a prévu, au terme de la phase de démarrage, l'organisation d'un Comité Technique chargé d'examiner les Plans d'Action

Nationaux et le Plan d'Action Eco régional, avant sa validation par le Comité de Pilotage. Cette activité a été réalisée au cours des réunions tenues du 19 au 21 septembre 2012 à Dakar.

Ce rencontre du Comité Technique avait pour objectifs principaux d'échanger sur les problématiques liées au projet au niveau de l'écorégion WAMER, de préparer et de synthétiser les documents techniques destinés au Comité de Pilotage et enfin d'identifier les axes de partenariat.

La préparation de ces événements majeurs du projet a nécessité la tenue de plusieurs réunions de coordination. Des travaux préparatoires effectués au PNUD et au WWF ont permis de discuter et de prendre des mesures et décisions concrètes pour l'organisation matérielle des réunions de ces comités.

### Synthèse des travaux du Comité Technique (19-20 septembre 2012)

Le comité technique, composé des représentants des pays bénéficiaires, des institutions sous régionales impliquées et des partenaires techniques et financiers, s'est réuni la veille du Comité de Pilotage pour :

- échanger sur les problématiques liées au projet au niveau de l'écorégion WAMER;
- préparer et synthétiser les documents techniques destinés au Comité de Pilotage;
- identifier les axes de partenariat.

L'ensemble des pays à travers leurs participants ont identifié les enjeux et défis des ressources marines et côtières dans la sous-région, discuté des plans d'actions nationaux et proposé des axes de partenariat.

A l'issue de ces travaux, les conclusions suivantes ont été formulées :

1. le Plan d'Action Eco régional (PAE) a été amendé par la réduction du nombre des études proposées car les participants ont estimé que beaucoup d'études sont disponibles et il suffit de les capitaliser plutôt de conduire de nouvelles;
2. certains objectifs dépassent le cadre du projet. Par exemple, la possibilité de capter des financements avec les fonds d'adaptations aux changements climatiques et penser aussi aux fonds verts du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Global Environment Facility (GEF);

3. de proposer des actions concrètes par axes et les intégrer dans le PAE au regard du document contractuel ;
4. des recommandations ont été formulées pour finaliser le plan d'action régional à soumettre à la réunion du Comité de Pilotage.

### Synthèse des travaux du Comité de Pilotage (21 septembre 2012)

Le Comité de Pilotage du projet est composé de deux représentants des pays d'intervention issus des ministères chargés de la pêche et de l'environnement, d'un représentant des Délégations de l'Union Européenne de chaque pays partenaire, d'un représentant du PNUD, des représentants des institutions régionales et sous régionales (CSRP, PRCM, UEMOA, CEDEAO) de la Coordinatrice régionale du comité de coordination des Organisation Non Gouvernementale (ONG) et Organisations Professionnelles (OP) et de WWF comme rapporteur. Ce Comité s'est réuni à l'effet de :

- Définir et/ou approuver les grands axes de la politique du projet;
- Valider:
  - o le Plan d'Action Eco régional (PAE) issu des Plans d'Action Nationaux (PAN) des pays bénéficiaires;
  - o la composition du Comité de Pilotage et l'élection de son président pour l'année 2013;
  - o le Plan de Travail Annuel (PTA) de 2013;
  - o les budgets 2013.

Lors de cette première rencontre, le Comité de Pilotage a validé le Plan d'Action Eco régional (PAE) avec les mêmes réserves. Le document amélioré a alors fait l'objet d'une révision notamment par l'élaboration d'une note pour concilier le projet initial, contractuel au PAE qui dépasse le financement UE et qui aborde de façon plus cohérente les problématiques au niveau régional et leur articulation avec les activités pour lesquelles l'UE avait consenti d'allouer son financement. Cette note figure en Annexe 5 de ce présent document.

Sur la base d'une liste des activités à conduire durant la mise en œuvre du projet, un chronogramme de mise en œuvre des activités a été présenté. Pour l'année 2013, le Comité de Pilotage a souscrit à la proposition du Comité Technique consistant à retenir une dotation annuelle par pays de 300 000 euros. Il s'agira pour l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre du Projet de classer ces activités identifiées sous les rubriques suivantes :

- Contribution des produits à la sécurité alimentaire;

- Mise en place d'outils et d'initiatives de gestion durable des ressources marines et côtières;
- Renforcement des capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement;
- Développement d'activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement.

Les recommandations fortes et non hiérarchisées formulées lors des travaux préparatoires du Comité Technique et qui ont été entérinées par le Comité de Pilotage sont déclinées ci-dessous. Leur mise en œuvre conditionne la validation des documents contractuels par le Comité de Pilotage.

R1. Conformément à l'accord entre le PNUD et l'EU, le Plan d'Action Eco régional (PAE) constitue le document contractuel le plus important.

Ce plan régional, qui constitue un cadre de planification stratégique permettant de prendre en charge les défis et priorités, dépasse largement les problématiques traitées par le projet. Ainsi, ce plan ne doit pas être le résultat d'une juxtaposition de plans d'action nationaux. L'enjeu est d'apporter plus de cohérence et une meilleure articulation entre l'échelle nationale et régionale.

R2. Sur la base du PAE et conformément au document du projet tel que accepté par l'EU, des activités prioritaires seront choisies pour être mises en œuvre dans le cadre du projet.

R3. Faciliter le financement des autres activités du PAE par la recherche de fonds additionnels, la coopération et les synergies avec d'autres initiatives.

R4. Procéder à une analyse des avantages comparatifs des différents partenaires pour l'exécution de certaines activités du projet et le financement des autres activités du Plan d'Action Eco régional. Au niveau sous régional, des concertations avec des partenaires stratégiques sont déjà engagées, notamment :

- le PRCM pour capitaliser son expérience;
- l'UICN dans le cadre de son réseau de parlementaires sur l'environnement;
- la Commission Sous Régionale des Pêches pour pêche INN;
- la CEDEAO qui est disposée à financer certaines activités du projet;
- l'UEMOA qui, dans le cadre de son Plan d'Action Pêche, peut également prendre en charge certaines activités.

Des synergies doivent également être créées avec d'autres partenaires, en particulier la FIBA, le PRAO, le CCLME...

R5. Un rôle important doit être accordé à la société civile à travers la mise en place de cadres de participation appropriés, le renforcement des capacités des ONGs et Organisations Professionnelles, l'information et la valorisation de leur expertise.

R6. Promouvoir la transparence dans la gestion du projet, la concertation et la communication à tous les niveaux. Une attention particulière doit être accordée aux ONGs, Organisations Professionnelles, parlementaires, journalistes et institutions de recherche pour mieux influencer des politiques publiques.

R7. Donner la priorité aux actions concrètes de terrain pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des moyens d'existence durables des communautés côtières.

R8. Approuver par un acte officiel, toutes les équipes nationales de mise en œuvre au niveau des pays.

R9. Maintenir la proposition de budget indicatif et continuer le travail pour la finalisation et l'établissement des budgets sous réserve qu'il soit amendé.

R10. Résumer et présenter une structuration du budget selon les activités qui ont un caractère régional et les actions nationales : ce qui devrait permettre de voir les possibilités de réaffectation.

R11. Maintenir la dynamique régionale amorcée dans le cadre des travaux du Comité Technique.

Certaines de ces recommandations (notamment R1, R2, R4, R5, R7, R8, R9 et R10) ont fait l'objet d'une prise en charge même si elle doit être consolidée pour quelques-unes (R4, R8 et R10). Les autres seront mises en œuvre au cours des prochaines étapes du processus.

## 2.2. Phase intermédiaire (novembre –décembre 2012)

### 2.2.1. Finalisation des activités de la phase de démarrage

La fin de la phase de démarrage devrait être sanctionnée par la validation du Plan d'Action Ecorégional (PAE) et d'un cadre logique du projet révisé, l'adoption d'un Plan de Travail Annuel (PTA) et le budget pour l'année 2013. Elle devait avoir lieu le 30 septembre 2012. A l'issue des rencontres de Dakar, malgré un état d'avancement jugé satisfaisant de la production de ces documents,

force est de constater que ces objectifs n'ont pas été atteints. Il s'agira, sur la base des recommandations formulées lors des rencontres de finaliser ces différents documents, les rendre disponibles, les circulariser à travers des conférences électroniques pour leur adoption. Un certain nombre d'actions ont été menées par la coordination technique régionale notamment :

- Accompagner, dans chaque pays, l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) du Projet à finaliser son plan d'action national en tenant compte des commentaires des partenaires de l'UE et des conclusions des réunions de Dakar ;
- d'aider les ENMO à élaborer leur Plan de Travail Annuel et le budget y afférent dans le respect des résultats attendus tels que définis dans le document contractuel de l'Union Européenne à savoir :
  - o Mise en place d'outils et d'initiatives de gestion durable des ressources marines et côtières ;
  - o Renforcement des capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement ;
  - o Développement d'activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement (y compris réduction pauvreté et sécurité alimentaire).

Des missions d'appui d'experts de la coordination scientifique ont été réalisées dans les pays bénéficiaires, à savoir le Cap Vert, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Sénégal pour la réalisation de ces tâches (Annexe 3).

#### 2.2.2. Validation et production de documents contractuels

Les documents contractuels produits ont fait l'objet de partage avec l'Union Européenne selon une procédure qui favorise une approche participative inclusive. La liste exhaustive des documents est ainsi composée :

- six (6) Plans d'Action Nationaux (PAN) des pays bénéficiaires que sont la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau et le Cap Vert ;
- Un Plan d'Action Ecorégional (PAE) issu des six PAN;
- Un Plan de Travail Annuel (PTA) de 2013 et le budget y afférant ;

Ces documents produits durant la phase de démarrage sont partie intégrante de ce rapport. Il s'y ajoute l'élaboration d'une note en annexes 5 et 6 pour

concilier le projet initial, contractuel au PAE qui dépasse le financement actuel de l'UE. A ce titre le PAE constitue un plan stratégique dont la mise en œuvre s'opère à travers les plans nationaux opérationnels. Ce PAE dont le contenu est validé par tous les pays partenaires est dès lors un outil de négociation en direction d'autres guichets spécifiques comme celui qui s'intéresse aux changements climatiques.

Il faut ajouter à ces produits, la mise à disposition au niveau de la structure coordonnatrice des équipements commandés dans le cadre du projet, à savoir les véhicules, les équipements informatiques et de bureautique, le mobilier de bureau. La visibilité de ce projet a été également une préoccupation durant cette phase démarrage, elle fait l'objet d'un chapitre de ce présent document.

Durant cette période des informations sur les structures de gouvernance du projet (composition, règles et procédures) seront précisées à travers des protocoles et autres conventions établis à cet effet. Le rôle des délégations de l'UE dans ces structures devront être également précisé.

### 2.2.3. Appel de fonds pour la mise en œuvre des activités

Il s'agira pour chaque pays, sur la base du plan d'action national validé, de lister les activités à conduire durant le premier trimestre 2013 ainsi que le budget y afférent. Ces informations seront exploitées par la coordination régionale pour préparer le budget trimestriel. Compte tenu du retard dans la production de ces informations la coordination a retenu de doter chaque pays d'un financement initial pour la conduite des activités du premier trimestre, sur la base des activités proposées par les ENMO. De même les activités à caractère sous régional feront l'objet d'un même processus à une échelle supranationale.

### 2.2.4. Collaboration et partenariat

La dynamique de collaboration et de synergie pour assurer une cohérence entre les différentes initiatives a fait l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du projet. En effet, de par les thèmes qu'il couvre et par l'importance de sa zone d'intervention, le projet doit impliquer l'ensemble des acteurs clés dans toutes les étapes de sa mise en œuvre et à différentes échelles, nationale et sous régionale. Les mécanismes de mise en œuvre de la collaboration sont définis à chaque niveau et souvent matérialisés à travers des documents consensuels définissant les caractéristiques de chaque entité ainsi que ses responsabilités. Ainsi, une hiérarchisation des responsabilités des différents intervenants aux différentes échelles est nécessaire pour en assurer une bonne gouvernance, à travers un organigramme en annexe 7 .

C'est ainsi que WWF tient des réunions mensuelles de coordination avec le PNUD pour examiner les progrès, définir les orientations futures du projet et au besoin apporter les réajustements nécessaires. De même, des concertations avec les partenaires stratégiques du PRCM ont également eu lieu afin de discuter du cahier de charge et des possibilités de développer des synergies.

### III. DIFFICULTES RENCONTREES ET MESURES PRISES POUR LES SURMONTER

Des retards ont été accusés dans le démarrage des activités qui ont empêchés le décaissement initialement planifiées en raison :

- de la situation pré-électorale et postélectorale au Sénégal, caractérisée par des incertitudes au niveau de l'administration centrale ; ceci a retardé la signature du document de projet par le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ; malgré tout le PNUD a sollicité la diligence des autorités au plus haut niveau pour accélérer le processus.
- du retard de signature de la convention entre le PNUD et le WWF WAMPO (PNUD 3 avril 2012 et WWF 23 avril 2012) du fait des modifications et éclaircissements demandés par le WWF international. A ce titre WWF WAMPO en rapport avec PNUD Sénégal ont travaillé étroitement dans la mise à disposition des informations complémentaires au WWF International ;
- de la réception réelle des fonds par le WWF en juin 2012 seulement. Pour autant les activités sans coût ont été entamées : recrutement de l'équipe de projet ; réunions de coordination PNUD-WWF, signature du document de projet par le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ;
- La formalisation de la collaboration avec les partenaires clé comme la CSRP malgré les efforts déployés à maintes reprises par la coordination du projet : les enjeux régionaux et les intérêts souvent contradictoires entre les différents acteurs évoluant au niveau régional sur des problématiques d'intérêt commun peuvent susciter des incompréhensions qu'il est important de dissiper.
- La mise en place et l'opérationnalisation des équipes nationales de mise en œuvre : Au niveau des pays bénéficiaires les lenteurs administratives retardent la mise en œuvre de certains engagements des Etats comme la mobilisation des équipes nationales de mise en œuvre du projet, la désignation de l'institution coordonnatrice au niveau local à travers un acte officiel de notification.
- En effet, le projet intervient dans sept pays présentant chacun des réalités sociologiques, techniques et administratives spécifiques. Il est donc important de considérer ces facteurs dans le rythme de mise en œuvre des actions



programmées. Dès lors tout retard, dans la gouvernance et le fonctionnement local du projet peut influencer négativement sur les performances attendues. A cet effet, un suivi rapproché est nécessaire pour apprécier l'évolution de la situation dans ces pays et prendre les mesures idoines.

D'autres difficultés ont émaillé cette première année de mise en œuvre du projet comme l'instabilité politique en Guinée Bissau ou la situation en Sierra Léone. Ainsi le projet qui intervient dans sept pays présentant chacun des réalités sociologiques, techniques et administratives spécifiques peut être confronté à des situations conjoncturelles défavorables à sa bonne exécution. Il est donc important de considérer ces facteurs dans le rythme de mise en œuvre des actions programmées.

A la suite de la Réunion du Comité de Pilotage des missions ont été effectuées dans les différents pays au mois d'octobre, pour permettre la finalisation des Plans d'Actions Nationaux et des PTA pays ainsi que le PTA sous régional 2013. La finalisation de ces différents documents a pris en compte les recommandations de l'Union Européenne à Bruxelles ainsi que celles des Délégation Union Européenne (DUE) pays.

Au terme de cette première année de mise en œuvre, des éléments de réflexion et d'intervention concrets sur le terrain pour l'atteinte des objectifs et résultats du projet sont capitalisés. Pour les prochaines étapes, il s'agira de définir les modalités pratiques avec les organes de gouvernance mis en place pour concrétiser les actions retenues dans les pays respectifs.

La communication avec les Délégations de l'Union Européenne : les canaux de communication actuellement retenus n'offre pas toute la flexibilité et la rapidité requises dans le cadre d'une approche participative retenue dans l'exécution de ce projet. Le circuit de communication établi ne favorise pas la synergie et le partage dans les délais. Une approche de communication sélective est suggérée.

#### IV. CHANGEMENTS INTRODUICTS DANS LA MISE EN ŒUVRE

La phase de démarrage qui devait initialement prendre fin en août 2012 a été prorogée jusqu'en fin septembre 2012 pour permettre de conduire toutes les opérations retenues dans les meilleures conditions. Le respect de la date de clôture de la phase de démarrage et des engagements à réaliser durant cette phase constituent les défis majeurs à relever, à la lumière d'une nécessaire conciliation souvent difficile de la démarche participative et des lenteurs

observées dans la finalisation et la validation des Plans d'Action Nationaux, des PTA et des budgets 2013 fixées pour le 30 octobre 2012. En effet, à la suite du Comité de Pilotage des courriers ont été envoyés par le PNUD aux Ministères compétents des différents pays pour amorcer le processus de finalisation et de validation de ces divers documents. Mais jusque-là aucune réaction officielle n'a été enregistrée. Cette situation risque d'avoir des répercussions sur la date de dépôt des documents.

Au niveau des pays, des changements sont intervenu en Sierra Léone, où le projet, en rapport avec les responsables du PNUD et de l'UE a préféré approfondir la situation dans ce pays avant toute intervention dans ce pays. En Guinée Bissau, l'Union Européenne a suggéré de travail particulièrement avec l'IBAB, en attendant que la situation politique se décante. Ainsi le Projet intervient actuellement dans 6 pays.

## V. RESULTATS OBTENUS

Tableau 1. Produits et résultats de la phase de démarrage (01 février 2012 – 30 septembre 2012)

ACTIVITES	PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS	PRODUITS REELLEMENT OBTENUS
<p><i>Activité 0.1. Mettre en place et équiper les structures de coordination et de mise en œuvre du projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur technique du projet recruté</li> <li>- Coordonnateur administratif et financier recruté</li> <li>- Des équipements de base (bureaux, tables, armoires, ordinateurs...) achetés</li> <li>- Des réunions mensuelles de coordination de l'équipe de mise en œuvre du projet, tenues</li> <li>- Réunions de revue entre PNUD, EU et WWF tenues</li> <li>- Une réunion du Comité de pilotage tenue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe du projet est en place et est équipée avant la fin du 2<sup>ème</sup> mois</li> <li>- 6 réunions de coordination mensuelles sont tenues avant la fin de la phase de démarrage</li> <li>- 2 réunions de revue triparties PNUD, UE et WWF sont tenues avant la fin de la phase de démarrage</li> <li>- 1 Comité de Pilotage est tenu avant la fin de la phase de démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnateur technique du projet recruté</li> <li>- Coordonnateur administratif et financier recruté</li> <li>- La convention PNUD-WWF a été signée par le PNUD le 3 avril 2012 et par WWF le 23 avril 2012</li> <li>- ' Mise en place de certains équipements<sup>1</sup></li> <li>- Une réunion de coordination PNUD-WWF mensuelle de mars à octobre ;</li> <li>- 1 réunion tripartite UE/PNUD/WWF s'est tenue en juin 2012</li> <li>- Réunion du Comité Technique tenu les 19 et 20 septembre 2012 à Dakar</li> <li>- Réunion du Comité de Pilotage tenu le 21 septembre 2012 à Dakar</li> </ul>

<sup>1</sup> Les équipements reçus au 30 septembre sont : 3 véhicules, 6 ordinateurs portables, 4 imprimantes, 01 vidéo projecteur, 01 appareil photo, 04 tables, 10 chaises, 04 fauteuil et 04 armoires de rangement.

<p><i>Activité 0.2.</i> Organiser une concertation aux niveaux national et sous régional pour affiner la liste des partenaires et former les équipes nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste détaillée des partenaires nationaux et sous régionaux impliqués dans la mise en œuvre du projet établie</li> <li>- Rôles et responsabilités de chaque partenaire définis</li> <li>- Des équipes nationales de mise en œuvre du projet constituées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Equipes Nationales de Mise en œuvre sont constituées et opérationnelles avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois</li> <li>- Des conventions de partenariat sont signées avec au moins 7 partenaires nationaux ou sous régionaux avant la fin de la phase de démarrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des concertations avec les ministères et institutions dans les pays partenaires sont menées</li> <li>- Des concertations avec des projets/programmes et institutions sous régionales ont été également menées et les conventions sont en cours de signature</li> <li>- Les Equipes Nationales de Mise en Œuvre sont constituées dans 6 pays sauf au Cap Vert en raison des problèmes de coordination interne</li> </ul>
<p><i>Activité 0.3.</i> Mener une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie et approche pour la conduite des études et des analyses destinées à assurer une cohérence au niveau national et sous régional définies</li> <li>- Interventions en cours dans la sous-région inventoriées</li> <li>- Synergies possibles et modalités de collaboration définies</li> <li>- Situation de référence de chacun des indicateurs figurant dans le cadre logique du projet établie</li> <li>- Document, identifiant et analysant les impacts sur la pauvreté et la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de référence des indicateurs disponible avant la fin de la phase de démarrage</li> <li>- Une cartographie des interventions en cours dans la sous-région est réalisée avant la fin de la phase de démarrage</li> <li>- Rapport d'étude disponible avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie d'élaboration des plans d'action est validée</li> <li>- Sur la base de cette méthodologie, un diagnostic participatif, permettant d'identifier et d'analyser les impacts des modes de gouvernance et des politiques de gestion marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire a été réalisé dans l'ensemble des pays et les informations collectées ont permis d'élaborer les plans d'action au niveau national et sous-régional</li> <li>- Six (06) Plans d'Action Nationaux (PAN) sont élaborés. Dans chaque pays les différentes interventions en cours (projets, programmes...) et les possibilités de synergies</li> </ul>

	alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources vivantes marines et côtières validé		sont identifiées.
<i>Activité 0.4.</i> Elaborer un plan d'action sous régional permettant de réduire les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action sous régional basé sur une analyse participative au niveau national et sous régional validé</li> <li>- Plan de travail détaillé avec budget de la première année validé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'action est validé avant la fin de la phase de démarrage</li> <li>- Un plan de travail détaillé de la première année est validé avant la fin de la phase de démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Action Eco régional (PAE) est validé au courant des travaux du Comité Technique et du Comité de Pilotage</li> <li>- Le PTA 2013 a été formulé et soumis au Comité de Pilotage pour validation. La validation relève du Comité de Pilotage. Dans l'impossibilité de le réunir compte tenu des délais très courts, le Comité de Pilotage a proposé une procédure utilisant le courrier électronique.</li> </ul>
<i>Activité 0.5.</i> Organiser un groupe de travail sous régional pour affiner le cadre logique, le budget, les stratégies et les arrangements institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre logique révisé avec des indicateurs quantifiables</li> <li>- Une description claire des liens institutionnels et des mécanismes d'ancrage au niveau national et sous régional établie</li> <li>- Des structures de gouvernance du projet aux niveaux national et sous régional (composition, règles et procédures) définies</li> <li>- Rôle des délégations de l'UE dans les structures de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre logique et des liens institutionnels clairs et des éléments de gouvernance du projet sont définis de manière participative avant la fin du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre logique a été revu et soumis pour approbation. Le processus de validation du PTA et du budget y afférent pour la prochaine année est retenu en relation avec le PNUD.</li> <li>- Un organigramme cohérent de gestion du projet est proposé et une note précisant les rôles, responsabilités et procédures des différents acteurs est en cours d'élaboration</li> </ul>

	gouvernance du projet défini		
--	---------------------------------	--	--

## VI. VISIBILITE DU PROJET

La visibilité et la communication ont constitué un axe fort pour la mise en œuvre de la phase de démarrage du projet. La première réunion du Comité de Pilotage du Projet, qui a marqué le lancement des activités, a servi de prétexte pour déployer une communication exceptionnelle en vue de donner un ancrage à ce projet novateur qui met en relation l'Union Européenne, principal bailleur, le PNUD et le WWF ayant en charge la mise en œuvre.

Aussi, des actions ciblées avec des produits tangibles ont été conduites en plus de la mobilisation des plus hautes autorités du Sénégal, notamment le Premier Ministre au lancement du projet à Dakar dans le cadre de la tenue de la réunion du Comité de pilotage. Des documents audiovisuels, des supports imprimés et illustrés et un film documentaire ont été produits et diffusés pour prolonger cette visibilité sans compter la mobilisation des télévisions nationales et internationales..

Désignation et quantités des supports de communication produits et diffusés

Désignation	Quantités reçues	Commentaires
Stylos à bille	500	Stylo avec les logos de l'UE, PNUD, WWF.
Bloc-Notes	300	Les blocs notes présentent aussi le projet. Ils ont été distribués aux membres du Comité de Pilotage et aux invités de la cérémonie officielle et aux medias
Dépliants	3000 soit 1500*2	Avec deux versions en anglais et en français, ils ont été aussi largement distribués lors de la cérémonie de lancement
Rolls Up	06	Les roll up ont beaucoup amélioré le décor de la salle ayant abrité la cérémonie de lancement. 1 Rols up (1) en anglais et 1 en français portaient le titre du projet. Sur les 4 autres roll up, il y avait sur chacun un axe d'intervention du projet.
Film institutionnel de contextualisation du projet	01	En deux versions (sous titrage anglais et français), ce film de 7 minutes a été projeté au tout début de la cérémonie de lancement. Ce film a bien campé le projet et aidera à mieux faire informer et sensibiliser les acteurs et partenaires
Film de présentation	01	Un film présentant les 3 jours de travaux a été réalisé

des travaux		
Banderoles	2	Une banderole avait été accrochée à l'entrée de King Fahd Hôtel et une autre dans la salle abritant la cérémonie de lancement

Au total, 15 organes de presse ont couvert cette cérémonie de lancement officiel du projet. Plusieurs articles (presse écrite, radio, TV et presse en ligne) sont publiés et diffusés. Au-delà de la couverture par la presse nationale puisque ce projet couvre 7 pays de l'écorégion WAMER, l'African Television News (ATN) a été mobilisé pour faire un reportage de 13 minutes sur la cérémonie de lancement qui est passé dans leur émission magazine phare « *IMPACT DEVELOPPEMENT* ». Ce Magazine est diffusé sur CFI (Canal France International) et 53 chaînes de Télévisions africaines dont les 15 chaînes nationales des pays de la CEDEAO (Africable, 3A, STV, Canal Infos, Ouest TV...).(annexe 8)

## VII. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des mouvements effectués sur le compte du projet et qui retracent les niveaux d'exécution financière. Ils sont de 99.74% sur les fonds UE et de 99.85% sur les fonds du PNUD .Cette situation traduit le niveau de consommation des ressources allouées sur la période 2012.

Source de financement	Montant Demandé	Montant versé	Reversement	Alloué	Dépenses WAMER	Dépenses PNUD (Paiement direct)	Solde à la fin de la période précédente	Taux Exécution Financière (TEF)
	A	B	C	D=B-C	E	E'	F	G=E/D
UE	422,993,086	376,363,887	102,532,744	273,831,143	273,123,705		39,400,188	99.74%
PNUD	24,467,200	24,467,200	0	24,467,200	24,430,109			99.85%



## VIII. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Le Plan de Travail Annuel est élaboré à partir de l'exploitation des Plans d'actions nationaux des différents pays bénéficiaires. Les activités regroupées par résultats sont exécutées à différents niveaux qui leur confèrent un caractère régional ou national selon la dimension géographique de sa mise en œuvre. Ainsi, elles sont classées selon ces deux niveaux : niveau régional quand l'activité est commune à plusieurs pays et national quand elle est circonscrite aux limites géographiques d'un pays mais les acquis peuvent faire l'objet de démultiplication.

Pour l'année 2013, 36 activités sont programmées dont 26 seront réalisées dans au moins deux pays partenaires ce qui démontre à suffisance le caractère régional de ce projet. Un chronogramme, un budget et un responsable de mise en œuvre sont identifiés pour chaque activité. Le tableau en annexe 9 résume l'ensemble de ces informations.

## IX. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La dimension régionale du projet pour autant qu'elle constitue un facteur d'intégration n'en demeure pas moins source de difficulté du fait des disparités des différents partenaires bénéficiaires. Aussi, est-il important de capitaliser tous les acquis et de poser des stratégies aptes à lever les défis et contraintes identifiés.

Au demeurant ce projet, à l'instar du PRCM aura favorisé une synergie d'actions qu'il serait important de capitaliser pour rendre efficace la coopération régionale qui au-delà d'un concept pourrait être une réalité. Des thématiques d'intérêt régional comme une politique commune des pêches dans le domaine de la surveillance et de l'exploitation des espèces partagées ou la problématique des changements climatiques dans l'écorégion pourraient constituer des facteurs de mobilisation autour de projets fédérateurs.

## X. ANNEXES

Annexe 1. Organes de gouvernance du projet : membres des pays partenaires

Annexe 2. Organes de gouvernance du projet : membres des institutions partenaires

Annexe 3. Liste des concertations /missions réalisées durant la phase de démarrage (03/juin/2012 au 30/octobre/2012)

Annexe 4 : Activités et modes de collaboration entre le Projet et la CSRP

Annexe 5. Tableau de correspondance entre le PAE et le document initial de projet

Annexe 6. Tableau de Correspondance des objectifs du PAE avec les activités détaillées dans le document initial

Annexe 7 : organigramme de mise en œuvre du projet

Annexe 8 : Diffusion et parution de la cérémonie de lancement dans la presse nationale et internationale

Annexe 9 : Plan de Travail Annuel 2013





